

## La famille « oubliée » de Toussaint Louverture

Par Jean-Louis DONNADIEU

Premier général noir de l'armée française, Toussaint Louverture (1743 ?-1803) est la figure dominante de l'histoire de la Révolution française dans la Caraïbe, au parcours hors du commun : né esclave, il parvient, du fait d'opportunes circonstances et d'une détermination sans faille, à devenir le maître de l'île entière de Saint-Domingue, y promulgue une constitution autonomiste (1801) mettant Napoléon Bonaparte, alors Premier Consul, devant le fait accompli, se proclame gouverneur à vie mais va finir ses jours prisonnier politique dans un sombre cachot du fort de Joux (Doubs). Auréolé de la couronne de martyr de la cause anti-esclavagiste et considéré par les Haïtiens comme le « Précurseur » de l'indépendance de leur pays, Toussaint Louverture n'est pas inconnu dans le Gers, du fait d'un lien ténu, certes, mais bien réel : on sait que le comte de Noé est intervenu pour son affranchissement, qu'en retour Toussaint Louverture a, en 1799, aidé le comte lorsque celui-ci était émigré à Londres ; témoigne de cette relation singulière la canne de Toussaint Louverture, longtemps gardée par les Noé en leur château et aujourd'hui conservée au musée des Beaux Arts de Mirande. On sait aussi que Marthe Fontan, une descendante de Placide Louverture<sup>1</sup>, donnait des cours de piano et faisait le catéchisme à la cathédrale Sainte-Marie d'Auch dans les années 1930 (elle est décédée à Auch en 1954)<sup>2</sup>. En juillet 2003, d'importantes commémorations ont eu lieu à L'Isle-de-Noé et, chaque 10 mai depuis 2006, le préfet du Gers – ou son représentant – vient déposer une gerbe devant la stèle Toussaint Louverture dans le parc du château, lors de la journée nationale rappelant les abolitions de la traite négrière et de l'esclavage.

La vie de Toussaint Louverture reste cependant énigmatique. Il cultivait le secret, ne se confiait pas et, avec un sens aigu de la « communication » dirait-on aujourd'hui, soignait tout particulièrement son image publique. Au point que sa personnalité reste en partie insaisissable. Cependant, les progrès de la recherche historique permettent d'éclaircir peu à peu le masque de brume ; en voici une nouvelle preuve. Aucune biographie du personnage publiée jusqu'à présent ne fait mention d'un premier mariage avec une certaine Cécile, ainsi que les trois enfants au moins qu'il a eus avec elle : une fille (Marie-Marthe) et deux garçons (Gabriel et Toussaint). Pourquoi un tel silence sur cette question familiale ? Pour tenter d'y répondre, nous allons examiner les éléments d'information, avant de proposer une explication.

### Quand les registres paroissiaux parlent...

La source est on ne peut plus officielle : il s'agit des registres paroissiaux de la ville du Cap-Français. Dans ceux allant de 1777 à 1788, conservés aux Archives nationales d'outre-mer (ANOM) à Aix-en-Provence<sup>3</sup>, les noms de Toussaint Bréda, de son épouse et de leurs enfants y apparaissent à plusieurs reprises.

Première mention : un baptême, en 1784. « *Le dix-neuf janvier mil sept cent quatre-vingt quatre j'ai baptisé Marie-Egyptienne, négritte<sup>4</sup> libre, âgée de trois mois, fille naturelle*

---

<sup>1</sup> Très probablement fils adoptif de Toussaint Louverture.

<sup>2</sup> Pour le détail, voir DONNADIEU (Jean-Louis), *Entre Gascogne et Saint-Domingue : le comte Louis-Pantaléon de Noé, grand propriétaire créole et aristocrate gascon (1728-1816)*, thèse d'histoire, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2006, p. 334.

<sup>3</sup> Registres du Dépôt des Papiers Publics des Colonies (DPPC) allant de la référence 1 DPPC 2320 à 1 DPPC 2326 et accessibles sous forme de microfilms, cote 85 MIOM/33 (années 1777 à 1782) et 85 MIOM/34 (années 1782 à 1788). Également consultables en ligne sur le site des ANOM.

<sup>4</sup> Jeune Noire. À l'époque, les termes de nègre, négresse, négriillon, négritte sont d'un usage courant, et n'ont pas alors la connotation péjorative prise de nos jours.

*de Marie-Rose négresse Sénégal<sup>5</sup> libre, elle a eu pour parrain Toussaint de Bréda nègre libre et pour marraine Marie-Claire négresse libre* ». Suivi de la signature du capucin qui officie.

Pour laconique qu'elle soit – les clercs ne relèvent généralement que fort peu de détails dans leurs registres quand il s'agit de « Libres de couleur »<sup>6</sup> – cette mention n'en est pas moins intéressante. On sait donc que Toussaint Bréda a accepté d'être parrain d'une petite fille (au prénom composé peu courant), c'est une responsabilité de caractère religieux et, de fait, Toussaint Louverture va plus tard donner de lui une image de catholique fort pratiquant, pour ne pas dire de dévot. L'acte ne nous dit rien de plus quant à la marraine, le nom du père de l'enfant ne figure pas<sup>7</sup> ; on peut aussi remarquer que personne ne signe, hormis le prêtre.

Une seconde mention apparaît un peu moins de deux ans plus tard, pour une sépulture. « *Le dix-sept novembre mil sept cent quatre-vingt cinq a été inhumé au cimetière de cette paroisse en présence des soussignés le corps de feu Toussaint nègre libre, fils légitime de Toussaint dit Bréda N.L.<sup>8</sup> et de Cécile N.L. âgé de vingt-quatre ans décédé ce jour* ». Mention suivie des signatures « *Gabriel Toussaint* » et du curé officiant.

Établi à l'occasion d'un bien triste événement, ce document nous apprend que Toussaint Bréda est marié religieusement à Cécile – c'est le sens qu'il faut donner au terme « *légitime* » – et qu'ensemble ils ont eu un fils nommé Toussaint, comme son père. Si on ignore les circonstances du décès, l'âge du jeune homme nous indique qu'il est né en 1761. Or, si on prend à son compte l'année 1743 habituellement donnée comme année de naissance de Toussaint Bréda, cela voudrait dire que celui-ci aurait été père tôt, à l'âge de dix-huit ans. On ignore quel est alors le statut de Cécile, dont dépend celui de ses enfants, selon le *Code Noir*<sup>9</sup>. Si on peut douter de l'année de naissance de Toussaint Bréda, on peut cependant affirmer qu'il est père jeune, autour de la vingtaine d'années, de toutes manières encore esclave au moment de ses paternités, car n'étant pas déclaré libre avant 1776. Selon le document, Cécile semble absente lors de la sépulture de son fils, mais est vivante à ce moment-là puisqu'elle n'est pas indiquée décédée. Sont présents à l'inhumation le père du défunt et ce Gabriel qui est l'autre fils de Toussaint Bréda et Cécile<sup>10</sup>. Enfin, comme le précise le curé, ce document contient les signatures des deux hommes. Non seulement le jeune Gabriel sait signer de son nom, mais également son père, qui ne le savait pas quasiment deux ans plus tôt. C'est donc entre janvier 1784 et novembre 1785 que Toussaint Bréda, alors quadragénaire, a appris à lire et à écrire ; ce document est le premier désormais connu qui porte la signature autographe de Toussaint Bréda, son prénom pour être précis. On sait qu'il va avoir une écriture laborieuse et phonétique, mais il a franchi un pas important dans la vie sociale avec cet apprentissage de la lecture et de l'écriture. Une vraie victoire. Le doute demeure quant à savoir qui lui a appris. Pierre Baptiste, son parrain de baptême, comme le raconte la tradition familiale<sup>11</sup> ? Un clerc ? Pour sa part, Toussaint Louverture va raconter que « *dès les premiers troubles de Saint-Domingue, je sentis que j'étais destiné à de grandes*

<sup>5</sup> C'est-à-dire originaire du Sénégal. Les esclaves ou les affranchis sont repérés en « nations » correspondant avec parfois beaucoup d'approximation à leur lieu d'embarquement en Afrique. Les natifs d'Amérique sont dits « créoles ».

<sup>6</sup> Expression générique désignant alors les Noirs ou métissés libres, par affranchissement ou de naissance (enfants de libres).

<sup>7</sup> Soit parce qu'il est inconnu, soit parce que les parents ne sont pas mariés religieusement.

<sup>8</sup> N.L. Pour « nègre libre » ou « négresse libre » selon le cas.

<sup>9</sup> Appellation courante donnée à l'édit de Louis XIV statuant sur l'esclavage aux colonies, promulgué en 1685, augmenté de décrets ultérieurs et de leur jurisprudence.

<sup>10</sup> Fait confirmé par le testament de Pierre-Guillaume Provoyeur en faveur de Cécile, en date du 23 juin 1782, par devant M<sup>e</sup> Bordier Jeune, ANOM, DPPC, Notaires de Saint-Domingue (NOTSDOM), registre 180.

<sup>11</sup> Ainsi que l'écrit son fils Isaac Louverture, dans ses *Notes diverses (...) sur la vie de Toussaint-Louverture*, in MÉTRAL (Antoine), *Histoire de l'expédition des Français à Saint-Domingue*, Paris, 1825 (réédition Karthala, 1985), p. 326.

*choses (...); je ne savais ni lire ni écrire; j'avais quelques portugaises<sup>12</sup>; je les donnai à un sous-officier du régiment du Cap; et, grâce à lui, en peu de mois je sus signer mon nom et lire couramment* »<sup>13</sup>. Manifestement, Toussaint Louverture a travesti la vérité puisque cet acte de sépulture nous apprend qu'il sait signer quatre ans avant le début de la Révolution; de plus, la version – invérifiable – du militaire délivrant son savoir a une connotation par trop républicaine qui fait planer le doute car elle est affirmée sur le tard, alors que l'homme fort de Saint-Domingue est au faîte de sa gloire.

La troisième mention vient à l'occasion d'un événement plus heureux : un mariage. « *Le quatre octobre mil sept cent quatre-vingt sept, après la publication de trois bans faite pendant trois dimanches consécutifs aux prônes de nos messes paroissiales sans avoir découvert d'empêchement ni reçu d'opposition, nous avons reçu de mutuel consentement et donné la bénédiction nuptiale au nommé Janvier dit Dessalines N.L. natif de [cette]<sup>14</sup> paroisse y domicilié fils majeur et naturel de Marie-Jourdain N.L. et à la nommée Marie-Marthe Toussaint N.L. aussi native de cette paroisse et y domiciliée veuve de Philippe dit Jasmin nègre libre fille majeure et légitime de Toussaint et de Cécile nègre et négresse libre et ce en présence des nommés Gabriel Toussaint, Pierre-Antoine, Pierre-Antoine fils, et Pierre Delors tous nègres libres demeurant dans cette paroisse qui ont signé avec nous ainsi que l'époux, l'épouse a déclaré ne le savoir de ce enquis selon l'ordonnance<sup>15</sup> ». Suivi des signatures « *Janvier Dessalines, Gabriel Toussaint, P. Antoine, P. Antoine fils, Pierre Delors* » et du prêtre.*

Marie-Marthe est bien fille de Toussaint Bréda et de Cécile; en effet, elle est mentionnée veuve de Philippe Jasmin, surnommé Désir, que l'on sait par ailleurs gendre de Toussaint Bréda pour lui avoir loué, en 1779, une caféière au quartier de Grande Rivière<sup>16</sup>. On supposait jusqu'à présent que la fille de Toussaint Bréda s'appelait Martine, cet acte de mariage apporte désormais la bonne réponse. Marie-Marthe ne sait ni lire ni écrire, contrairement à son frère et à son père, contrairement aussi à son nouveau mari. Ce Janvier Dessalines – à ne pas confondre avec Jean-Jacques Dessalines, le général qui va proclamer l'indépendance d'Haïti – sert depuis 1767 dans la milice et est un vétéran de la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique. En effet, son dossier militaire<sup>17</sup> indique qu'il a fait partie, en tant que sergent, du contingent des « Chasseurs volontaires de Saint-Domingue », force de Noirs et Mulâtres libres partis en 1779, sous le commandement de l'amiral d'Estaing, avec d'autres forces venues de Saint-Domingue et des Petites Antilles, pour ouvrir un front au sud, en Georgie. Si le siège de Savannah s'avère un échec, il n'en demeure pas moins que ces « Libres de couleur » peuvent fièrement dire, à leur retour dans la société d'origine esclavagiste, qu'ils ont combattu pour la liberté d'hommes blancs. Toussaint Bréda, qui sait écouter, a fort probablement entendu leurs récits. On ne sait quelles relations il a entretenues avec son gendre, mais cette lutte pour la cause de la liberté ne lui a certainement pas été indifférente.

Si l'acte de mariage ne mentionne pas la présence de Toussaint ni de Cécile, en revanche Gabriel signe. Son paraphe « Gabriel Toussaint » signifie Gabriel *fils de* Toussaint; de même, il est question de « Marie-Marthe Toussaint » pour Marie-Marthe *filie de* Toussaint,

<sup>12</sup> Monnaie d'or frappée à Bahia (Brésil) et valant 66 livres de Saint-Domingue.

<sup>13</sup> Propos rapportés par le général Pamphile de LACROIX dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution de Saint-Domingue*, réédition commentée et annotée par Pierre PLUCHON sous le titre *La Révolution de Haïti*, Paris, Karthala, 1995, p. 243.

<sup>14</sup> Le mot manque dans l'original.

<sup>15</sup> Idem pour les actes notariés : curés et notaires devaient demander aux « Libres de couleur » qui les sollicitaient s'ils savaient signer leur nom.

<sup>16</sup> Voir DEBIEN (Gabriel) FOUCHARD (Jean), MESNIER (Marie-Antoinette), « Toussaint Louverture avant 1789. Légendes et réalités », in *Conjonction* (revue de l'Institut français d'Haïti) n° 134, 1977.

<sup>17</sup> ANOM, DPPC, Fonds Ministériels, E 129.

ce qui montre que l'usage d'utiliser « Toussaint » comme patronyme commence à s'instaurer<sup>18</sup>, usage que confirme un autre acte de mariage, d'un an antérieur, auquel assiste Gabriel<sup>19</sup>. Les documents sont peu bavards quant aux fréquentations du jeune Gabriel fils de Toussaint. Il a probablement des accointances avec le milieu militaire, les milices étant un bon moyen de promotion sociale. On peut remarquer que les témoins savent signer. À propos de Janvier Dessalines, son dossier mentionne que, durant les troubles révolutionnaires, le commissaire de la République Sonthonax, partisan d'une politique de discrimination positive visant à la promotion des « Libres de couleur », lui confie la place de concierge de la maison dite du Gouvernement, autrement dit le siège officiel de la représentation de l'Exécutif métropolitain, poste qu'il occupe encore en 1796. Sinécure ou, au contraire, fonction sensible et de confiance, car il s'agit de surveiller les allées et venues des visiteurs du bâtiment ?

### Rares lumières sur cette première famille

Ces éléments issus des registres paroissiaux donnent un éclairage nouveau à la vie matrimoniale de Toussaint Bréda. Jusqu'à présent, on le présentait comme époux d'une certaine Suzanne Simon-Baptiste (nièce de son parrain ?), lavandière de l'habitation Bréda du Haut-du-Cap. Cette Suzanne a vraisemblablement eu d'une première liaison avec un mulâtre, Séraphin Clerc, un garçon nommé Placide, que Toussaint va plus tard considérer comme son fils. Un « *état des esclaves existants sur l'habitation de M. de Bréda au Haut-du-Cap* » daté du 4 avril 1785<sup>20</sup> fait mention d'un nourrisson, Isaac, fils de Suzanne, âgé de six mois, né le 19 octobre 1784. Plus tard, en 1791, va naître un autre garçon, Saint-Jean, qui devait décéder à l'âge de treize ans, en 1804. Tous ces faits sont connus, repris de tous les généalogistes qui se sont penchés sur la descendance de Toussaint Louverture<sup>21</sup>. On lui connaît aussi des enfants naturels, avant qu'il ne rencontre Suzanne : son caractère volage n'est pas un secret. Mais, curieusement, rien n'a été dit au sujet de Cécile et des trois enfants qu'elle a eus avec Toussaint Bréda.

On sait pour le moment fort peu de choses sur Cécile, qui vit au Haut-du-Cap, comme Toussaint Bréda. Est-elle libre de naissance ou affranchie ? Est-elle déjà libre quand elle se marie avec Toussaint qui, lui, est encore esclave quand ils ont leurs trois enfants ? Si la mère est déjà libre, les enfants naissent libres, stipule le *Code Noir*, ce qui a pu être le cas ici. Cécile est-elle la sœur de Tony, le vieux cocher de l'habitation Bréda du Haut-du-Cap que mentionne le procureur-gérant Bayon de Libertat dans une de ses lettres au propriétaire, alors en France<sup>22</sup> ? C'est possible, et pourrait expliquer la possibilité pour Toussaint de devenir cocher en succession de charge, comme cela se pratique à l'époque. On sait aussi Cécile très proche d'un important mulâtre libre, Pierre Guillaume Provoyeur, entrepreneur de bâtiments qui, dans les différents testaments qu'il fait entre 1778 et 1782, lui lègue 1 800 livres, s'engage à lui faire construire une « *chambre* » (en fait une pièce « *de vingt pieds sur toutes faces* ») en bois et la fait même héritière d'une partie de ses biens<sup>23</sup>. La raison nous échappe, mais elle est

<sup>18</sup> Faut-il y voir le renforcement d'un règlement de 1773 qui interdit théoriquement aux « Libres de couleur » d'adopter le nom de leur ancien maître blanc – Bréda, en l'occurrence ?

<sup>19</sup> Mariage de Jean-Baptiste avec Marie-Marguerite, le 7 novembre 1786. Pour ces deux mariages, la signature « Gabriel Toussaint » est similaire : il s'agit bien de la même écriture, donc de la même personne. Ce qui n'est pas le cas de l'acte de sépulture de 1785, quand on fait la comparaison. Pour ce dernier document, on est bien en présence des signatures de Gabriel, d'une part, et de Toussaint Bréda d'autre part.

<sup>20</sup> Archives Nationales (AN), 18 AP 3, dossier 12.

<sup>21</sup> La référence souvent citée restant NEMOURS (Alfred), *Histoire de la famille et de la descendance de Toussaint Louverture*, Port-au-Prince, Imp. de l'État, 1941.

<sup>22</sup> Lettre de Bayon de Libertat à M. de Bréda du 3 novembre 1776, AN, 18 AP 3.

<sup>23</sup> Testament du 14 novembre 1778 par devant M<sup>e</sup> Doré (ANOM, DPPPC, NOTSDOM, reg. 524), testament du 23 juin 1782 par devant M<sup>e</sup> Bordier Jeune (ANOM, DPPC, NOTSDOM, registre180), testament du 15 août 1782, par devant M<sup>e</sup> Bordier Jeune (ANOM, DPPC, NOTSDOM, registre 181 ; dans ce dernier acte, Provoyeur

évidemment sérieuse. Cependant, après 1782, on ne sait – pour l’instant – ce que devient Cécile. Ni au moment de l’inhumation de son fils, ni pour le mariage de sa fille, le curé officiant ne la signale défunte, ce qui revient à dire qu’elle est toujours vivante en 1787. Mais, entre-temps, Toussaint Bréda s’est tellement rapproché de Suzanne qu’ensemble ils ont un fils, Isaac. À une époque où le divorce n’existe pas, faut-il penser que Cécile et Toussaint en sont venus à une séparation de corps, chacun menant sa vie de son côté, Toussaint se mettant en ménage avec Suzanne<sup>24</sup> ? Délicates questions que le pourquoi et le comment de cette rupture, à propos desquelles Toussaint Bréda reste totalement muet une fois sur le devant de la scène politique. Si son fils Isaac Louverture a laissé quelques écrits sur sa famille, il ne parle pas de la première épouse de son père, peut-être parce qu’il ne l’a pas connue, peut-être aussi parce que son père ne lui en a rien dit.

### Un silence politique ?

Alors qu’il est en passe de devenir le maître de Saint-Domingue, Toussaint Louverture tient à donner de lui une image lissée. Un bel exemple nous est montré par l’entrevue qu’il accorde à un journaliste du *Moniteur*. Dans l’édition du 20 nivôse An VII (9 janvier 1799), on lit le passage suivant :

« Il [Toussaint Louverture] me racontait presque tous les détails d’une vie domestique de vingt ans, semée de traits du plus grand intérêt.

« C’est moi, me disait-il, qui ai choisi ma femme ; mes maîtres voulaient me marier avec de jeunes et fringantes négresses, j’ai toujours su résister aux volontés qui contrariaient mon goût dans l’idée que je me formais d’un heureux ménage. Jusqu’au moment de la révolution je n’avais pas quitté ma femme une heure ; nous allions travailler à notre place [jardin] en nous donnant la main, nous revenions de même. À peine nous apercevions-nous des fatigues du jour. Le ciel a toujours béni notre travail ; car non seulement nous vivions dans l’abondance et nous faisons des épargnes, mais nous avons encore le plaisir de donner des vivres aux noirs de l’habitation lorsqu’ils en manquaient.

« Le dimanche et les fêtes, nous allions à la messe, ma femme, moi et mes parents. De retour à la case, après un repas agréable nous passions le reste du jour en famille, et nous le terminions par la prière que nous faisons en commun »<sup>25</sup>.

Récit habile, pour se présenter sous le jour rassurant d’un homme travailleur, aux mœurs simples et saines, pieux et bon père de famille. Suzanne – dont le nom n’apparaît pas dans l’article – est effectivement devenue la compagne de Toussaint Louverture, mais la belle harmonie de « vingt ans » (soit démarrant en 1779, si tant est qu’il faille prendre l’expression à la lettre...) est écornée quand on creuse un peu. D’abord parce que Toussaint, libre depuis 1776 et majeur, n’a d’autorisation à demander à personne pour se marier. Et puis, par « jeunes et fringantes négresses » faut-il entendre des conquêtes d’avant mariage, pour lesquelles, même esclave, Toussaint n’a nullement eu besoin de ses maîtres, et dont l’évocation peut s’interpréter comme la volonté de l’intéressé de brouiller les pistes si d’aventure quelqu’un rappellerait son premier ménage ou ses frasques d’antan ?

Face à un tel silence, on peut avancer l’hypothèse de la raison politique. On sait qu’une fois devenu maître de la grande Antille, Toussaint Louverture contraint *manu militari* les « cultivateurs » (les anciens esclaves) à revenir aux champs de cannes et aux caféiers afin de remettre le pays en marche en relançant les cultures d’exportation et impose une discipline

---

annule l’héritage d’une partie de ses biens au profit de Cécile, mais confirme la construction). D. Rogers signale l’existence de Cécile dans sa thèse sur les Libres de couleur (1999).

<sup>24</sup> La tradition indique que le « mariage » de Toussaint Bréda avec Suzanne Simon-Baptiste aurait eu lieu en 1782 ; en fait, il s’agirait du démarrage effectif de leur vie commune.

<sup>25</sup> Cité par Victor SCHÛELCHER dans sa *Vie de Toussaint Louverture*, Paris, Ollendorf, 1889 (réédition Karthala, 1982), p. 386-387.

de fer à ses troupes. Il se présente comme une sorte de Père-la-Morale, prône le respect des bonnes mœurs et l'obéissance à l'autorité, condamne la paresse, le vagabondage, la prostitution et aussi le concubinage<sup>26</sup>. Or, la propre conduite de Toussaint Bréda en tant qu'époux a, jadis, été notablement éloignée d'une telle rectitude, ce serait même un contre-exemple fort gênant si elle était évoquée. D'où ce lourd silence sur un premier mariage qui a viré à l'aigre, s'étant séparé d'une épouse pour une concubine avec qui il n'aurait régularisé sa situation (devant un prêtre ?) qu'une fois Cécile disparue on ne sait en quelles circonstances. Qui plus est, au moment de l'arrivée de l'expédition de Saint-Domingue envoyée par Bonaparte (1802), quelle ne fut pas la surprise des généraux Boudet et Lacroix de découvrir, sous un double-fond d'une cassette de documents secrets de Toussaint Louverture, « *des tresses de cheveux de toutes couleurs, des bagues, des cœurs en or traversés de flèches, des petites clefs, des nécessaires, des souvenirs et une infinité de billets doux qui ne laissaient aucun doute sur les succès obtenus en amour par le vieux Toussaint Louverture* »<sup>27</sup> ! Et ce, alors qu'il est officiellement avec Suzanne, gouverneur à vie de Saint-Domingue et grand défenseur de l'ordre moral.

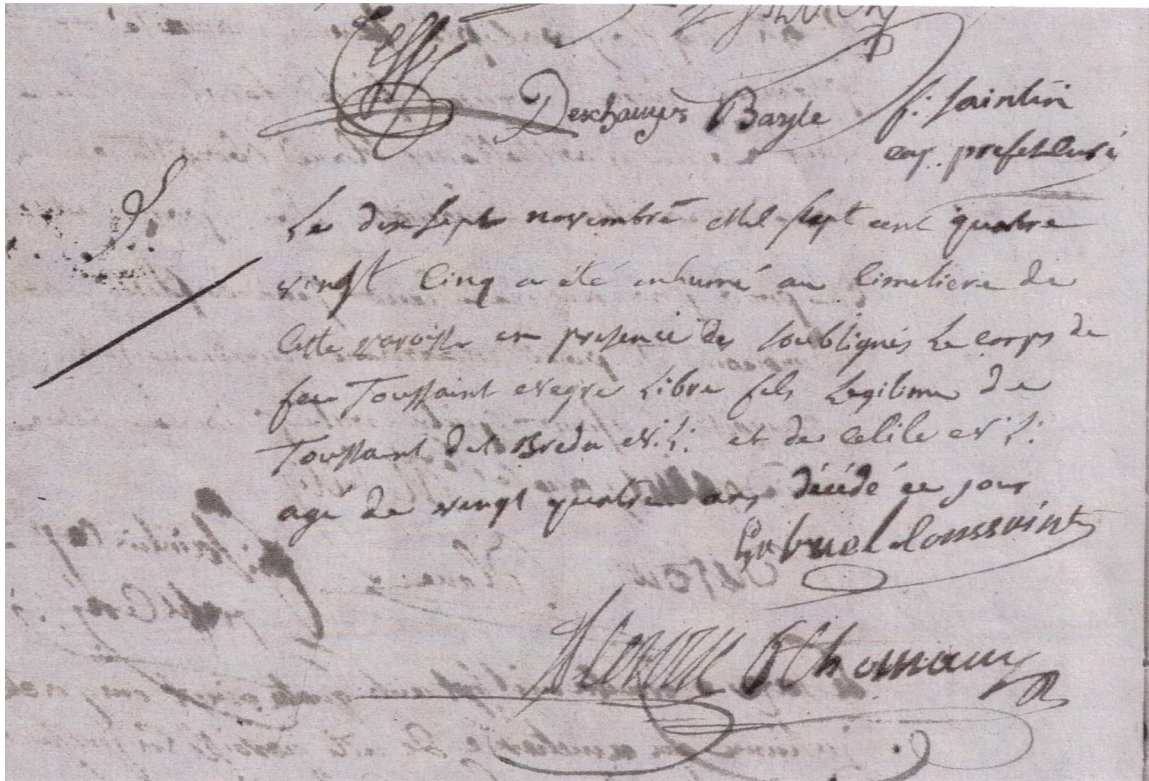
Qu'en conclure ? À défaut de ne pouvoir chasser un tel naturel, Toussaint Louverture le tait. Mais si des aventures sans lendemain sont facilement camouflables, il en va autrement du cas de Cécile, connu au moins un temps, localement, à Bréda du Haut-du-Cap et au Cap-Français. Il était alors d'autant plus nécessaire, pour Toussaint Louverture, de faire silence absolu sur son premier ménage en mettant l'accent sur le couple qu'il formait avec Suzanne et en laissant l'oubli s'installer sur le reste. Une autre hypothèse, complémentaire de la première, peut aussi être avancée : par ce silence total, on peut y voir une sorte de protection pour Cécile, Marie-Marthe et Gabriel, durant une époque particulièrement troublée, quand on sait que, *a contrario*, Suzanne, Isaac et Placide ont été arrêtés, assignés à résidence à Agen par ordre de Bonaparte et y sont restés pendant toute la durée de l'Empire. Parallèlement, force est de constater que les voix de Cécile, Marie-Marthe et Gabriel, celle aussi de Janvier Dessalines, ont peu porté, peut-être par sage prudence (pour vivre heureux vivons cachés ?) si tant est qu'ils n'aient pas été victimes de violences. De fait, on ignore ce qu'ils sont devenus, pour le moment du moins, nouveau chantier pour les historiens et les généalogistes à la recherche d'éventuels descendants.

Quoi qu'il en soit, Toussaint Louverture a donc réussi avec brio à faire oublier un passé matrimonial pouvant, de fait, lui porter ombrage politiquement. Le premier général noir de la République française n'en finit pas de nous surprendre.

---

<sup>26</sup> Ainsi, dans sa *Proclamation dictatoriale* du 25 novembre 1801, il indique aux fonctionnaires civils ou militaires : « *Ceux qui, ayant des femmes légitimes, souffrent des concubines dans l'intérieur des maisons, ou ceux qui, n'étant pas mariés, vivent publiquement avec plusieurs femmes, sont indignes de commander, ils seront destitués* ». Proclamation reproduite dans SCHÉLCHER (Victor), *Vie de Toussaint Louverture*, op. cité, p. 419-427.

<sup>27</sup> LACROIX (Pamphile de), *op. cité*, p. 304. Les deux généraux vont brûler ces papiers et jeter à la mer ces objets compromettant pour les femmes ayant demandé une faveur à Toussaint Louverture et l'ayant payée en nature.



FR ANOM, 1 DPPC 2324 [registres paroissiaux du Cap-Français, 1783-1786]

Acte de sépulture de Toussaint, « nègre libre, fils légitime de Toussaint dit Bréda N.L. et de Cécile N.L. », en date du 17 novembre 1785. La signature de Toussaint Bréda (futur Louverture) est visible à droite, à côté de celle de son fils Gabriel.